



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 56340

Texte de la question

Mme Sophie Dion attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en place d'une politique générale spécifique en faveur des traumatisés crâniens et des cérébro-lésés pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes de lésions cérébrales et de leurs familles. On estime à environ 120 000 le nombre de personnes concernées par an en France qui présentent des séquelles plus ou moins graves allant du syndrome post-commotionnel, à des problèmes de motricité, des troubles comportementaux et à l'état d'éveil non répondant. Ces séquelles ont nécessairement un impact sur la vie quotidienne, la réinsertion sociale, familiale, scolaire et professionnelle. Il convient donc de mettre en place des mesures adaptées comme, par exemple, la création d'unités médicales spécialisées, le développement de réseaux d'accompagnement à domicile, la sensibilisation des services de l'éducation nationale afin de permettre aux jeunes blessés de poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions ainsi que l'accès à la prestation de compensation du handicap après 60 ans. Elle lui demande donc quelle est la position du Gouvernement sur ces revendications et quelles mesures elle entend mettre en œuvre pour assurer un accompagnement, sur le long terme, adapté à la situation du handicap et au projet de vie des victimes de lésions cérébrales.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dion](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56340

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4154

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)